



## Sortie de crise sanitaire « COVID-19 »

### Priorités du secteur Chimie-Sciences de la Vie dans le cadre du plan de relance économique durable à mettre en œuvre en Wallonie

Selon la BNB (chiffres publiés le 9 juin), le PIB belge pourrait se contracter de 9 % en 2020 avant de rebondir de 6,4 % en 2021 ; soit un différentiel négatif qui devrait perdurer encore sur 2022. L'endettement devrait passer de 100 % du PIB à 120 %. La BNB estime à 186.000 le nombre de pertes d'emploi. 1/3 des entreprises devraient reporter leurs projets d'investissements.

Quant au Bureau du Plan (chiffres publiés le 23 juin), il estime que les exportations devraient chuter de 12 % avant de rebondir de 10,7 % en 2021. L'impact sur les finances publiques est conséquent : un déficit d'au moins 11,1 % du PIB (de l'ordre de 47 milliards d'euros selon la BNB dont 8 à financer par les entreprises). La consommation privée se contracterait de 8,9% par rapport à 2019. On estime à 1,9 % la perte du revenu disponible des ménages.

Selon la note conjoncturelle de l'IWEPS du mois de mai, on observe une hausse de +7,6 % du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie sur un an. La confiance des entreprises manufacturières est au plus bas niveau depuis la crise de 2008. Et la production industrielle (hors énergie) diminuait de -4,8 % sur un an en mars 2020.

Il est dès lors prioritaire de préserver le tissu industriel, créateur de valeur ajoutée économique, sociale et sociétale, et d'investir massivement pour soutenir l'économie et l'emploi. Il faut aussi réfléchir en termes de « chaînes de valeur » ; une même mesure profitant à plusieurs secteurs par effet d'entraînement.

Dans ce contexte, essenscia wallonie a réfléchi à une série de priorités à implémenter au niveau régional wallon ou à défendre par la Wallonie aux niveaux fédéral/européen. Ces priorités, dont les effets doivent porter à court et à moyen termes, portent sur 3 axes essentiels de la relance économique :

1. La préservation de la compétitivité des entreprises pour le développement d'activités industrielles
2. L'accompagnement des talents disponibles vers les secteurs matures ou en croissance
3. Les opportunités de transition vers des modèles plus durables

La plupart de ces priorités préconisées ne sont pas neuves. essenscia les avait déjà présentées dans son mémorandum pour les élections de 2019. Il s'agit ici d'un exercice de priorisation de certaines mesures dans un contexte de sortie de crise et d'en accélérer leur mise en œuvre.

Le plan de relance doit certainement avoir comme priorité la préservation de l'emploi. Il s'inscrit aussi dans un contexte de transitions (économiques, sociales, environnementales) dont celui du Green Deal européen à venir qui peut être porteur d'opportunités mais dont les priorités et le calendrier doivent tenir compte des conséquences à court terme pour les entreprises dans un contexte post-crise sanitaire COVID-19.

Les pouvoirs publics ont un grand rôle à jouer dans la sortie de crise. Leur capacité à financer des projets structurants pour l'économie régionale généreront un impact pérenne sur les dynamiques sectorielles et les investissements futurs des entreprises dans la région.



## **1. La préservation de la compétitivité des entreprises pour le développement d'activités industrielles**

### **Norme énergétique**

*L'industrie wallonne est confrontée à un coût de l'énergie de 12 à 29 % plus élevé que dans les pays voisins, comme le montre une étude de Deloitte. Dans une politique de relance de l'économie, il est primordial que les entreprises puissent disposer d'une énergie abordable leur permettant de maîtriser leurs coûts de production tout en restant compétitives par rapport à leur proches concurrents européens.*

Garantir un coût de l'énergie compétitif pour l'industrie wallonne hors des démarches d'accord de branche en ne créant pas de nouveaux surcoûts tout en simplifiant les différents surcoûts existants en instaurant un tarif « transition énergétique » forfaitaire.

*Les entreprises des régions voisines, considérées comme exposées à un risque significatif de délocalisation de leurs activités en raison des coûts des quotas liés aux émissions de gaz à effet de serre imputables au système ETS et répercutés sur les prix de l'électricité, bénéficient d'une aide octroyée par leurs autorités. Cependant, les entreprises éligibles en Wallonie ne bénéficient pas du montant total autorisé par l'Europe, au contraire des entreprises localisées dans les régions avoisinantes.*

Il est donc nécessaire d'octroyer à nos entreprises la totalité du montant prévu par les règles européennes en 2019 et de prolonger le mécanisme prévu par l'Europe jusqu'en 2020 afin de les assurer du même avantage compétitif.

### **Approvisionnement énergétique**

*Dans une politique d'énergie durable, la sécurité d'approvisionnement est cruciale : les entreprises ont besoin d'une énergie abordable, où l'offre doit coïncider avec la demande.*

*Le coût du mécanisme de subsides pour la rémunération de mise à disposition de capacité (CRM) peut s'élever à 940 millions d'euros par an. Dans ce contexte incertain, l'industrie wallonne faisant déjà face à un coût de l'énergie plus élevé que dans les pays voisins risque de voir s'appliquer un impact supplémentaire sur la facture énergétique.*

La prolongation d'une partie de la capacité nucléaire après 2025 ne peut pas être un tabou tant pour des raisons de sécurité d'approvisionnement, de compétitivité de l'industrie ou d'impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

### **Logistique**

*Notre pays est un lieu attrayant pour l'industrie chimique et pharmaceutique, grâce notamment à sa situation exceptionnelle au cœur de l'Europe avec de vastes possibilités logistiques par la route, le rail, les canalisations, les voies d'eau et la navigation aérienne. Investir dans la mobilité fait progresser l'économie et la multimodalité durable. Hélas d'importantes infrastructures font encore défaut, de même qu'une gestion orientée client pour réaliser cette ambition de modal shift.*

*D'autre part, il est nécessaire de conserver et de développer l'infrastructure existante (routes, voies navigables, transport aérien) afin de renforcer et développer les hubs logistiques existants et de garder l'attractivité de la Wallonie comme plateforme logistique pour attirer de nouveaux investissements.*

Lancement et accélération des travaux d'infrastructures routières du réseau structurant en priorité et des travaux d'infrastructures fluviales repris dans le Plan « Infrastructures » 2020-2024.

Définir un plan de revitalisation du fret régional ferroviaire prioritaire en Wallonie.

Redynamiser le fret aérien régional comme facteur d'attractivité du pôle pharma/biotech en Wallonie. Un développement dynamique aura un effet d'amplification pour l'économie wallonne.

### **Digitalisation**

*La crise COVID-19 a mis en évidence l'importance de la digitalisation. La digitalisation croissante ouvre une foule de possibilités tant pour une mobilité plus fluide que pour le développement d'outils, d'innovations et de potentiel de croissance qu'elle peut porter. Dans ce cadre de digitalisation, la dématérialisation des procédures administratives (permis d'environnement/urbanisme/unique,...) est porteuse d'efficacité et de simplification administrative.*

Définir le cadre réglementaire permettant de déployer le réseau 5G en Wallonie.

Mettre en application la digitalisation des procédures administratives (permis,...) tout en garantissant la confidentialité des informations sensibles (security, espionnage industriel,...).

Soutien à la numérisation de l'industrie suppléé par la mise en place de dynamiques sectorielles.

## **2. L'accompagnement des talents disponibles vers les secteurs matures ou en croissance**

*Pour permettre aux entreprises de continuer à jouer leur rôle économique crucial au service de la Santé publique et des défis sociétaux, les entreprises ont besoin de talents techniques et scientifiques correctement formés et en nombre suffisant, notamment dans les métiers en pénurie comme ceux de la production.*

Analyser les profils de compétences présents sur le marché de l'emploi au regard des soft skills et effectuer une communication spécifique pour faire connaître les opportunités du secteur en vue de préparer les accompagnements des cellules de reconversion suite aux licenciements résultant de la crise sanitaire.

Adapter l'offre de formation par la modularisation, la digitalisation, l'ajout de formations de recyclage courtes et intensives dans les métiers en pénuries (objectif : nouveau contingent qualifié dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Créer des parcours de formation modularisés (base, intermédiaire, expert) de (re)qualification vers les métiers de production.

Définir et implémenter une réelle stratégie STEM wallonne.

Lancer un dispositif « Coup de poing COVID-19 » pour répondre à des besoins courts en termes de main d'œuvre dans des métiers en pénurie et permettre la digitalisation de l'offre de formation.

Fédérer les acteurs wallons de l'emploi et de la formation biopharma avec une réelle Stratégie Talents wallonne.

Renforcer les collaborations entre l'enseignement et les industries, entre autres via la formation en alternance.

### Industrialiser les biotechnologies santé wallonnes

*Le secteur (bio)pharma a connu une croissance importante ces dernières années, notamment au niveau des biotechnologies. Il se positionne également parmi les pharma valleys les plus dynamiques d'Europe. Afin de permettre la poursuite du développement de ces activités, un soutien régional plus affirmé, une priorisation de la montée d'échelle (scaling up) des start-ups et spin-offs wallonnes actives dans le secteur des biotechnologies santé et la mise en place de projets innovants et structurants sont nécessaires.*

Réserver une partie de l'investissement régional wallon au soutien à la croissance exogène des PME du secteur par le biais d'acquisition de produits ou plateformes technologiques, de fusions et acquisitions, de consolidations entre TPE régionales.

Outre la R&D, soutenir activement le développement de sites de production de produits biotechnologiques dans la région.

Mettre en place une plateforme de dialogue permanente entre les autorités, l'industrie et les stakeholders sur les mesures à mettre en place pour réussir l'industrialisation de ce secteur.

Déployer une plateforme de thérapie génique.

### R&D

*La Wallonie est une terre d'innovation. C'est par l'innovation que les entreprises génèrent de la valeur ajoutée et consolident leur réputation sur leurs marchés. Cependant, la R&D peut être un processus lent. La crise du COVID-19 a démontré la capacité de nos entreprises à réagir avec agilité pour répondre en urgence aux besoins imposés par le contexte. C'est cette agilité qu'il faut continuer d'apporter dans les approches d'innovation soutenues par la région.*

Axer le soutien aux projets sur des quick-win (projets avec mise rapide sur le marché).

Reprendre le principe de l'appel à projet COVID-19 avec des procédures simplifiées et accélérées pour permettre à des projets très réactifs d'émerger rapidement.

Réserver du budget régional pour financer des projets qui impliquent des collaborations avec des acteurs des deux autres régions du pays (chaque région finançant ses propres acteurs).

Aider les entreprises innovantes à décrocher des budgets R&D européens.

### 3. Les opportunités de transition vers des modèles plus durables

*La chimie et les sciences de la vie belges sont des pionnières en termes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> depuis de longues années. Depuis 1990, la production totale du secteur a triplé, tandis que les émissions de gaz à effet de serre par volume de production ont diminué de pas moins de 82 % durant la même période. En outre, la capacité d'innovation du secteur offre des solutions concrètes au défi climatique mondial. Pour avancer réellement, il faut une politique climatique équilibrée, globale et axée sur l'innovation qui offre un levier suffisant aux entreprises pour être concurrentielles à l'échelle internationale.*

#### Ambition climatique

*Tout en s'inscrivant dans la politique climatique ambitieuse de l'Union Européenne, il est nécessaire que tout changement dans les objectifs climatiques actuellement fixés par la Wallonie soit la résultante du processus de transposition des objectifs déterminés dans le cadre d'un futur Green Deal européen.*

Assurer à nos entreprises un level playing field au niveau européen et maintenir les conditions de concurrence équitable en cas de fixation d'objectifs climatiques plus ambitieux.

#### Relancer la construction / rénovation

*Le secteur du logement représente 14 % des émissions de GES de la Wallonie. La mise en œuvre de plans d'isolation des bâtiments permettra de diminuer l'empreinte écologique et l'émission de gaz à effet de serre tout et en relançant l'économie.*

Lancer un plan d'isolation des bâtiments publics et inciter la rénovation et l'amélioration des performances énergétiques des logements en favorisant tout matériau permettant d'atteindre de hauts niveaux de performance énergétique lors de leur utilisation.

#### Transition énergétique

*Les enjeux climatiques et la mise en place de la transition énergétique vont demander aux entreprises de s'adapter à ces nouveaux enjeux. Il est donc nécessaire de soutenir et dynamiser les projets innovants visant la transition énergétique des entreprises. Les entreprises peuvent jouer un rôle dans la fourniture de chaleur résiduelle (chaleur fatale) pour les réseaux de chaleur résidentiels si l'infrastructure est développée à cet effet. Par ailleurs, afin de faciliter le développement de la production d'énergie renouvelable, le cadre permettant de développer de tels projets doit être précisé.*

Mettre en place des mesures de soutien aux projets innovants visant à rendre l'énergie climatiquement neutre : utilisation de l'hydrogène, CCU/CCS, fuel switch,...

Mettre en place des initiatives publiques permettant de développer des réseaux de chaleur visant à valoriser le potentiel de la chaleur fatale disponible dans les entreprises et valorisables à l'échelle d'un zoning ou à proximité.

Définir le contenu de nouveaux accords de branche visant un plan de compétitivité et de soutien de l'industrie face aux futurs enjeux qui sont générés par les défis de la transition climatique.

Finaliser les conditions sectorielles d'exploitation des éoliennes et créer un cadre de développement éolien permettant notamment d'utiliser le potentiel productible éolien des zonings industriels et parcs d'activité économique.

### Aménagement du territoire

*Située au cœur de l'Europe, la Wallonie doit en tirer avantage pour devenir le territoire d'accueil privilégié de tous nouveaux investissements en Europe. Le redéploiement d'une industrialisation forte, ambitieuse et respectueuse de l'environnement en Wallonie doit constituer le fil rouge de toute nouvelle politique à mettre en place.*

Poursuivre l'assainissement des friches industrielles permettant de mettre à disposition des investisseurs des terrains adaptés aux activités industrielles.

*Le redéploiement industriel passe aussi par la nécessité d'offrir aux entreprises Seveso un potentiel de croissance future et d'exploiter de manière optimale et en toute sécurité l'espace limité du territoire disponible.*

Définir un cadre juridique et un outil pragmatique stable et ne remettant pas en question la situation existante déjà autorisée permettant de gérer efficacement le développement des sites Seveso tout en tenant compte des contraintes de planification du territoire.

### Cadre réglementaire

*La transition vers une économie circulaire offre des opportunités économiques que nous devons saisir pour développer une industrie du recyclage rentable dans laquelle le recyclage tant mécanique que chimique ou thermique trouve sa place.*

Simplifier les procédures de reconnaissance by-products et de end of waste.

### Simplification administrative

*Dans un cadre de relance économique où les ressources doivent être utilisées judicieusement, il devient encore plus indispensable de simplifier la charge administrative des entreprises, de limiter les frais d'études à ce qui apporte une vraie valeur ajoutée sur le plan environnemental et de permettre de cibler le travail de l'administration à l'instruction de nouveaux projets.*

Mettre en application les permis d'environnement à durée illimitée, à tout le moins pour les entreprises qui disposent d'un Plan interne de surveillance des obligations environnementales (PISOE) et d'une obligation de rapportage (REGINE).

Simplifier les études de risques Seveso (études de sécurité, analyse de risque sismique, calculs des zones d'aménagement du territoire) à ce qui est nécessaire (« need to have » vs « nice to have »).

Développer une approche pragmatique des requis à intégrer dans les études de sols.

**Plus d'infos:**

**Frédéric Druck**, Administrateur délégué essenscia wallonie, 0474 52 02 69  
[fdruck@essenscia.be](mailto:fdruck@essenscia.be)

**Rose May Delrue**, Conseillère Sectorielle Talents, 0493 27 29 39  
[rmdelrue@essenscia.be](mailto:rmdelrue@essenscia.be)

**Dorothee Dupuis**, Conseiller Sécurité, 0479 53 93 17  
[ddupuis@essenscia.be](mailto:ddupuis@essenscia.be)

**Carine Lambert**, Juriste environnement – urbanisme, 0498 94 79 21  
[clambert@essenscia.be](mailto:clambert@essenscia.be)

**Marc Tilmant**, Conseiller Energie & Climat, 0494 578 146  
[mtilmant@essenscia.be](mailto:mtilmant@essenscia.be)

essenscia wallonie  
Boulevard Auguste Reyers 80  
B-1030 Bruxelles  
T +32 2 238 98 58  
F +32 2 230 71 18  
[www.essenscia-wallonie.be](http://www.essenscia-wallonie.be)  
[wallonie@essenscia.be](mailto:wallonie@essenscia.be)

Division régionale pour la Wallonie de essenscia ASBL,

fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie ASBL

TVA BE 0406.478.993

